



# VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

## BUDGET PRIMITIF 2019

### BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2019

# BUDGET PRINCIPAL 2019

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2019 s'élèvent au total à 5.818.721 €, soit :

- + 101.685 € par rapport au Budget principal 2018 (+ 1,78 %),
- + 948.306 € par rapport au Compte Administratif 2018 (+ 19,47 %).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2019 se présentent ainsi :

DEPENSES	BP 2018	CA 2018	Projet BP 2019	Evolution % (BP 2018/ BP 2019)
Charges à caractère général	1.650.595 €	1.388.191 €	1.647.045 €	- 0,22 %
Charges de personnel	2.414.800 €	2.297.872 €	2.426.500 €	+ 0,48 %
Atténuation de produits	246.821 €	219.710 €	246.821 €	-
Dépenses imprévues	20.000 €	0 €	20.000 €	-
Opérations d'ordre	286.201 €	283.063 €	272.913 €	- 4,64 %
Autres charges de gestion courante	557.069 €	497.616 €	535.012 €	- 3,96 %
Charges financières	205.000 €	177.360 €	175.320 €	- 14,48 %
Charges exceptionnelles	6550 €	6603 €	6000 €	- 8,40 %
Virement à la section d'investissement	330.000 €	0 €	489.110 €	+ 48,22 %
Autres charges (cessions)	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>5.717.036 €</b>	<b>4.870.415 €</b>	<b>5.818.721 €</b>	<b>+ 1.78 %</b>

\* \* \*

### 1) 011 Charges à caractère général (1.647.045 €, soit - 0,22 %) :

	2014	2015	2016	2017	2018	Projet 2019
<b>BP</b>	1.799.704 € + 0,84 %	1.811.080 € + 0,63 %	1.504.080 € - 16,95 %	1.560.580 € + 3,76 %	1.650.595 € + 5,76 %	1.647.045 € - 0,22 %
<b>CA</b>	1.483.578 € + 1,94 %	1.373.097 € - 7,45 %	1.228.423 € - 10,54 %	1.336.763 € + 8,82 %	1.388.191 € + 3,84 %	-

Ces dépenses représentent 28,31 % du total des dépenses de fonctionnement 2019.

- 60611 : Eau / Assainissement : 45.000 €

Il s'agit des factures d'eau et d'assainissement payées par la ville au SYDEC ainsi que celles concernant l'aire de grand passage pour les gens du voyage payées au syndicat des Eaux du Tursan.

- **60612 : Energie / électricité : 260.000 €**

Ces sommes concernent principalement GES, ALTERNA et une petite part pour ErDF au titre de l'aire de grand passage pour les gens du voyage.

- **60613 : Chauffage urbain / gaz : 80.000 €**

Ces sommes concernent GES.

- **60622 : Carburants : 52.000 €**

Dépenses de carburants pour les services municipaux. Ces sommes incluent également les dépenses de fioul.

- **60623 : Alimentation : 4500 €**

Ce compte alimente des achats pour des « petites » manifestations notamment.

- **60624 : Produits de traitement : 30.000 €**

Produits de traitement pour la piscine municipale et les espaces verts (amendement organique et gazon pour les cimetières).

- **60628 : Autres fournitures non stockées : 52.000 €**

Fleurissement de la ville.

- **60631 : Fournitures d'entretien : 18.000 €**

- **60632 : Fournitures de petits équipements : 40.000 €**

Stabilisation de ces dépenses d'achats de matériels pour les services techniques municipaux.

- **60633 : Fourniture de voirie : 65.000 €**

Achat de fournitures diverses pour la voirie rurale et goudronnage trottoirs et parkings.

- **6068 : Autres matières et fournitures : 84.000 €**

Achat de fournitures diverses pour les services techniques municipaux.

- **6068... : Travaux réalisés en régie par les services municipaux : 16.000 €**

- Travaux paysagers Quai des Graverots : 10.000 €

- Travaux de paysagers giratoire route de Bordeaux : 6.000 €

- **611 : Contrats de prestations de services avec des entreprises : 10.000 €**

Il s'agit essentiellement du coût de traitement et de recyclage des déchets du Centre Technique Municipal (fin du stockage de ces déchets au CTM).

- **6135 : Locations mobilières : 30.000 €**

Il s'agit du coût du matériel loué par les services techniques municipaux, la location des illuminations de Noël de la ville, la location des panneaux d'information lumineux ainsi que la location de la vidéoprotection.

- **614 : Charges locatives et de copropriété : 3000 €**

Charges locatives versées par la commune.

- **61521 : Entretien terrains : 40.000 € dont**

- Décompactage, sablage, regarnissage et engrais - terrains de sport : 6.100 €

- Reprise concessions cimetières : 30.000 €

- **615221 : Entretien bâtiments : 65.000 € dont**

- Travaux de désamiantage et réfection de la toiture du local « Hangar à tabac » : 4.080 €

- Remplacement volet roulant Resto du Cœur :	2.600 €
- CTM - Aménagement locaux de stockage peinture :	3.000 €
- Remplacement tuiles Eglise de Subéhargues :	3.900 €
- Remplacement tuiles logement Aérodrome :	6.000 €
- Divers diagnostic :	10.000 €
- Travaux au camping (peinture...) :	10.000 €
- Remplacement extincteurs :	10.000 €

• **615231 : Entretien voies et réseaux : 60.000 € dont**

- Travaux de débroussaillage et d'épareuse :	9.000 €
- Travaux d'entretien des réseaux :	10.000 €
- Travaux chemin rural Latrille :	18.000 €
- Marquage au sol (peinture places et parkings) :	15.000 €
- Entretien poteaux incendie :	10.000 €

• **61524 : Entretien bois et forêt : 25.000 €**

- Traitement du "tigre du platane" :	5.000 €
- Abattage + tailles :	10.000 €
- Diagnostic patrimoine arboré :	4.000 €
- Entretien Laffiteau :	2.200 €

• **61551 : Entretien matériel roulant : 30.000 €**

Frais de réparation des véhicules municipaux (parc des garages).

• **61558 : Entretien autres biens mobiliers : 20.000 €**

- Réparations diverses :	20.000 €
--------------------------	----------

• **6156 : Maintenance : 56.000 €**

Il s'agit de diverses maintenances (logiciels, installations de gaz et d'électricité, des photocopieurs, des vannes du Moulin, des cloches, diverses alarmes ...).

• **616 : Primes d'assurances : 32.500 €**

Les primes d'assurance payées par la ville.

• **617 : Etudes et recherches : 5.000 €**

- Risques professionnels
- Etude au Parc Municipal

• **6184 : Versement à des organismes de formation : 20.000 €**

Sommes consacrées à la formation continue des personnels municipaux (CACES, habilitation électrique, sécurité incendie, police municipale, ...).

• **6188 : Autres frais divers : 3.000 €**

- Contrôle des jeux (Parc municipal, camping ...) :	1000 €
- Achat de fournitures et autres frais divers :	2000 €

• **6226 : Honoraires : 10.000 €**

- Prestations géomètres :	1.500 €
- Etude pour relancer le marché de téléphonie qui se termine au 31 décembre 2019.	8.500 €

• **6227 : Frais d'actes et de contentieux : 1.000 €**

Paiement d'honoraires d'avocat et d'huissier de justice.

• **6228 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers : 20.000 €**

- Contrôle légionelles ERP : 10000 €
- Prélèvements d'eau (Laboratoire Départemental) : 8000 €
- Divers : 2000 €

• **6231 : Annonces et insertions : 5.000 €**

Frais d'annonces pour le lancement de consultations en matière de marchés publics.

• **6232 : Fêtes et cérémonies : 35.000 €**

- Vœux à la population.
- Sécurité lors de ces manifestations.
- Forum de l'emploi, des métiers et des jobs d'été
- Organisation du Marché aux créateurs.
- Feu d'artifice 14 juillet.
- Spectacle de Noël.

• **6236 : Catalogues et imprimés : 15.000 €**

Frais liés notamment à la publication du journal municipal d'information «Au cœur des Aturins », de divers flyers, tirages photos.

• **6247: Transports collectifs : 160.000 €**

Il s'agit des transports scolaires de l'année 2019.

• **6256: Missions : 2000 €**

Remboursement des frais de déplacement des personnels municipaux.

• **6261: Frais d'affranchissement : 22.000 €**

Il s'agit des frais d'envois postaux des services municipaux.

• **6262: Frais de télécommunications : 30.000 €**

Il s'agit des frais de télécommunication et d'abonnement Internet des services municipaux.

• **6281 : Concours divers : 8.000 €**

AML (Association des Maires des Landes) ; CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) ; UVTF (Union des Villes Taurines de France) ; Centre de Gestion des Landes (Pôle retraite)...

• **6282 : Frais de gardiennage : 2000 €**

Frais de gardiennage de la forêt communale par l'ONF (Office national des Forêts) ainsi que le versement d'une indemnité auprès du prêtre de la paroisse communale.

• **6283 : Frais de nettoyage des locaux : 2500 €**

Frais de nettoyage de la piscine municipale avant son ouverture et de l'église Sainte-Quitterie.

• **6288 : Autres services extérieurs : 55.000 €**

Il s'agit essentiellement de branchements électriques lors des fêtes patronales ainsi que la destruction de nids de frelons.

- **63512** : Taxes foncières : 85.000 €

## **2) 012 Charges de personnel (2.426.500 €, soit + 0,48 %) :**

Elles représentent 41,70 % du Budget de fonctionnement en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>BP</b>	2.537.250 € -4,09%	2.451.844 € -3,37%	2.461.272€ + 0,38 %	2.435.400 € - 1,05 %	2.414.800 € - 0,85 %	2.426.500 € + 0,48 %
<b>CA</b>	2.298.176 € - 5,63 %	2.254.617 € -1,90%	2.241.539 € - 0,58 %	2.271.424 € 1,33 %	2.297.872 € 1,16 %	

Ces dépenses intègrent notamment les éléments suivants :

- Une baisse du taux appliquée au Centre de Gestion qui passe à 1,20 % contre 1,30 % l'année précédente.
  - Le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui s'applique à partir de janvier 2019.
  - Remplacement d'agents partant à la retraite (4 départs prévus cette année).
- Emplois saisonniers : le nombre de recrutements à prévoir sera de 18 (11 pour la piscine municipale, 2 maîtres-nageurs saisonniers, 1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).
- Des crédits sont prévus pour pourvoir au remplacement d'agents en arrêt de travail en 2019.
  - GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
  - Paiement d'heures supplémentaires pour les élections européennes et les fêtes patronales.
  - Participation financière de la commune aux garanties « maintien de salaire ».
  - Paiement des cotisations annuelles au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
  - Paiement des cotisations d'assurance du personnel (intervient en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour rembourser à la commune les salaires et charges versées par la ville et payer les frais médicaux).

\* \* \*

## **3) 014 Atténuation de produits (246.821 €) :**

- **7391172** : Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants :  
25.344 €

Il s'agit de dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

- **739211** : Attribution de compensation TP : 201 477 €

- **7489** : Reversement et restitution sur autres attributions et participations :  
20.000€

La commune devrait percevoir une recette de 20 000 € dans le cadre d'un fond d'amorçage pour les rythmes scolaires, qu'elle doit reverser en totalité à la Communauté de Communes.

## **4) 023 Virement à la section d'investissement (489.110 €) :**

- BP 2014 : 0 € (mais virement de 429.968 €, soit 100 %, de l'excédent de fonctionnement 2013 en section d'investissement).

- BP 2015 : 0 € (mais virement de 620.393 €, soit 87,94 %, de l'excédent de fonctionnement 2014 en section d'investissement sur un total de 705.478,90 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).
- BP 2016 : 250.000 € et virement de 1.016.636,82 €, soit 95,67 %, de l'excédent de fonctionnement 2015 en section d'investissement sur un total de 1.062.573,66 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).
- BP 2017 : 300.000 € et virement de 1.061.564,59 €, soit 98,10 %, de l'excédent de fonctionnement 2016 en section d'investissement sur un total de 1.082.118,65 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).
- BP 2018 : 230.000 € et virement de 1.000.000,00 €, soit 96,36 %, de l'excédent de fonctionnement 2017 en section d'investissement sur un total de 1.037.747,93 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).
- BP 2019 : 489.110 € et virement de 900.000,00 €, soit 93,81 %, de l'excédent de fonctionnement 2018 en section d'investissement sur un total de 959.397,03 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).

\*            \*

### **5) 042 Opérations d'ordre (272.913 €, soit - 4,64 %) :**

Il s'agit des dotations aux amortissements pour les biens acquis par la ville et les travaux réalisés pour la commune :

- BP 2014 : 322.210 €
- BP 2015 : 328.542 €
- BP 2016 : 289.089 €
- BP 2017 : 301.791 €
- BP 2018 : 286.201 €
- BP 2019 : 272.913 €

\*            \*

### **6) 65 Autres charges de gestion courante (535.012 €, soit - 3,96 %) :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2018
<b>BP</b>	566.118 € - 1,09 %	565.516 € - 0,11 %	509.022 € - 9,98 %	560.851 € + 10,18 %	557.069 € - 0,67 %	535.012 € - 3,96 %
<b>CA</b>	519.587 € - 6,86 %	528.335 € + 1,68 %	504.059 € - 4,59 %	550.351 € + 9,18 %	497.616 € - 9,58 %	-

Elles représentent 9,19 % des charges de fonctionnement 2019.

- **6531** : Indemnités des élus : 70.000 €

Il s'agit des indemnités versées au maire et aux adjoints.

- **6533** : Cotisation retraite des élus : 3.300 €

Il s'agit de cotisations applicables sur les indemnités des élus. Les élus sont désormais soumis aux mêmes cotisations que les salariés.

- **6534** : Cotisation retraite des élus (part patronale) : 7.500 €

- **6535** : Formation des élus : 3.500 €

Il y a obligation pour les communes d'inscrire 5 % du montant des indemnités des élus au titre de la formation de ces derniers.

- **6541** : Créances admises en non-valeur : 4.000 €

Il s'agit des admissions en non-valeur communiquées par Mme le Comptable Public.

- **6542** : Créances éteintes : 5.000 €

Il s'agit des créances éteintes communiquées par Mme le Comptable Public.

- **6553** : SDIS : 96.712 €

- BP 2014 :	114.918 €
- BP 2015 :	109.415 €
- BP 2016 :	104.072 €
- BP 2017 :	102.877 €
- BP 2018 :	100.669 €
- BP 2019 :	96.712 €, soit -3,93 %

Une baisse de la cotisation à verser en 2019.

- **65548** : Contributions aux organismes de regroupement : 65.000 €

Il s'agit des contributions à divers organismes (SYDEC, ALPI, ADACL...).

- **6574** : Subventions aux associations et personnes de droit privé :

**280.000 €**

- BP 2014 :	230.000 €
- BP 2015 :	230.000 €
- BP 2016 :	207.000 €
- BP 2017 :	226.080 €
- BP 2018 :	220.630 €
- BP 2019 :	215.550 €

Un fond de réserves de 14.450 € est également prévu pour faire face à des manifestations et interventions exceptionnelles.

De plus, le Conseil Municipal poursuit l'aide accordée aux jeunes Aturins qui souhaitent passer leur permis de conduire.

\* \*

## **7) 66 Charges financières (175.320 €, soit - 14,48 %) :**

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours et les intérêts estimés de l'emprunt 2019. Les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) sont fixés à 5000 € (évaluation).

\* \*

## **7) 67 Charges exceptionnelles (6.000 €) :**

- **673** : Titres annulés sur exercices antérieurs : 1000 €
- **6745** : Subvention aux personnes de droit privé : 5000 €



L'aide municipale à l'exploitation du cinéma "Le Galaxie" est portée à 5000 € afin de soutenir cette activité très importante pour la ville.

\* \*

## CONCLUSION SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement évoluent ainsi :

	<i>Budgets Primitifs</i>	<i>Comptes Administratifs</i>	<i>Taux de réalisation</i>
<b>2014</b>	5.762.487 €	5.107.412 €	88,63 %
<b>2015</b>	5.664.264 €	4.937.954 €	87,17 %
<b>2016</b>	5.497.945 €	4.920.882 €	89,50 %
<b>2017</b>	5.617.643 €	5.248.858 €	93,44 %
<b>2018</b>	5.717.036 €	4.870.415 €	85,19 %
<b>2019</b>	5.818.721 €		

## BUDGET PRINCIPAL 2019 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2019 s'élèvent au total à 5.818.721 €, soit :

- + 101.685 € par rapport au Budget principal 2018 (+ 1,78 %),
- 11.090 € par rapport au Compte Administratif 2018 (- 0,19 %).

Les principales recettes de fonctionnement pour 2019 se présentent ainsi :

RECETTES	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution BP 2018 / BP 2019
Résultat de fonctionnement reporté	37.748 €	37.748 €	59.397 €	+ 57,35 %
Atténuation de charges	113.000 €	119.395 €	110.000 €	-2,65 %
Opérations d'ordre	27.200 €	-	16.000 €	- 41,18 %
Produits de gestion courante	78.854 €	81.074 €	75.257 €	- 4,56 %
Impôts et taxes	3.780.666 €	3.830.260 €	3.844.989 €	+ 1,70 %
Dotations et subventions	1.317.068 €	1.354.995 €	1.340.548 €	+ 1,78 %
Autres produits de gestion courante	362.000 €	397.725 €	372.000 €	+ 2,76 %
Produits financiers	0 €	37 €	30 €	-
Produits exceptionnels	500 €	8.578 €	500 €	-
Reprise sur amortissements	0 €	-	0 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>5.717.036 €</b>	<b>5.829.812 €</b>	<b>5.818.721 €</b>	<b>+ 1,78 %</b>

\* \* \*

### 1) 002 Résultat de fonctionnement reporté (59.397 €) :

Il sera proposé au Conseil Municipal de décider d'inscrire 59.397 € soit 6,19 % du montant de l'excédent de fonctionnement constaté au sortir de l'exercice 2018 (959.397,03 €).

\* \* \*

### 2) 013 Atténuation de charges (110.000 €) :

- Remboursement forfaitaire de la Communauté de Communes pour les prestations mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre de compétences communautaires (balayage, essartage, entretien des espaces verts effectués au Centre de Loisirs).
- Remboursement par l'assurance du personnel des indemnités journalières en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles d'agents municipaux.

\* \*

### **3) 042 Opérations d'ordre entre sections (16.000 €, soit - 41,18 %) :**

Il s'agit de l'évaluation des fournitures pour travaux en régie, pour un montant total de 16.000 €, comptabilisé également en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement :

- Travaux paysagers Quai des Graverots : 10.000 €
- Travaux de paysagers giratoire route de Bordeaux : 6.000 €

\* \*

### **4) 70 Produits de gestion courante (75.257 €, soit - 4,56 %) :**

- **70323 : Redevances pour occupation du domaine public communal : 20.000 €**

- Redevances perçues par la commune au titre des installations de Orange passant sur son domaine public.
- Redevances versées par GES, GrDF et TIGF au titre des réseaux gaz.
- Redevances versées par GES au titre des réseaux d'électricité.
- Redevances au titre des autorisations d'occupation du domaine public communal (terrasses de café, pizzeria ...).

- **70328 : Autres droits de stationnement et de location : 3.300 €**

Recettes liées à l'aire de grand passage pour les gens du voyage.

- **7035 : Location de droits de chasse et pêche : 350 €**

Droits versés à la commune au titre de la location de palombières dans la forêt communale.

- **70388 : Autres redevances et recettes diverses : 13.015 €**

- Location de la salle Omnisports
- Loyer Camping
- Loyer Enerlandes (panneaux photovoltaïques de l'aérodrome et de la salle omnisports)

- **70631 : Redevances et droits des services à caractère sportif (piscine) : 25.000 €**

Il s'agit des droits d'entrée à la piscine municipale, des cours de l'école municipale de natation, d'aquagym et de d'aquabike (recettes dont l'évolution est très soumise aux aléas climatiques) :

- CA 2014 : 23.605 €
- CA 2015 : 36.927 €
- CA 2016 : 33.230 €
- CA 2017 : 26.383 €
- CA 2018 : 24.461 €
- BP 2019 : 25.000 €

- **70688 : Autres prestations de service : 6.500 €**

Il s'agit de recettes liées à la location des salles communales.

- **70878 : Remboursement de frais par autres redevables : 1804 €**

Remboursement de l'assurance des bâtiments de la Clinique Jean Sarrailh pour 1.804 € (propriétés de la ville).

\* \*

## **5) 73 Impôts et taxes (3.844.989 €, soit + 1,70 %) :**

- **73111** : Contributions directes : 3.423.280 €

- CA 2014 : 3.191.347 €
- CA 2015 : 3.383.023 €
- CA 2016 : 3.313.877 €
- CA 2017 : 3.324.561 €
- CA 2018 : 3.352.702 €
- BP 2019 : 3.423.280 €

Les bases d'imposition évoluent ainsi :

	2014 Réal	2015 Réal	2016 Réal	2017 Réal	2018 Réal	2019 Prévisionnel	Evolution % 2018 / 2019
<i>Bases TH</i>	9.239.226	9.676.089	9.311.893	9.314.453	9.360.755	9.685.000	+ 3,46 %
<i>Bases TFB</i>	9.058.215	9.684.101	9.738.864	9.880.280	9.925.701	10.061.000	+ 1,36 %
<i>Bases TFNB</i>	155.038	148.028	149.283	147.371	155.158	151.700	- 2,23 %
<i>Total</i>	18.452.479	19.508.218	19.200.040	19.342.104	19.441.614	19.897.700	+ 2,35 %

Pour rappel, à compter de 2018, la revalorisation des bases locatives est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). le taux 2019 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2017 et novembre 2018 soit 2,2 %.

- **7333** : Taxes funéraires : 1.400 €

Il s'agit des recettes liées à la taxe d'inhumation.

- **7336/7337** : Droits de place : 9.000 €

- **7344/7351/7381** : Taxes sur les déchets, sur La consommation finale d'électricité, sur les droits de mutation : 411.044 €

	Taxe sur les déchets	Taxe électricité	Droits mutation
<i>CA 2014</i>	-	156.650 €	110.070 €
<i>CA 2015</i>	48.728 €	168.386 €	129.959 €
<i>CA 2016</i>	51.170 €	194.193 €	124.754 €
<i>CA 2017</i>	88.749 €	127.214 €	230.505 €
<i>CA 2018</i>	107.719 €	147.899 €	198.431 €
<i>BP 2019</i>	96.044 €	135.000 €	180.000 €

\* \* \*

**6) 74 Dotations et subventions (1.340.548 €, soit + 1,78 %) :**

- 7411/74121/74127/7461 : Les dotations de l'Etat : 1.142.109 €

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Evolution % 2018 / 2019
DGF	877.387 €	750.385 €	626.407 €	557.505 €	537.210 €	521.996 € (Estimation)	- 2,83 %
DSR	343.548 €	369.538 €	387.904 €	416.629 €	431.036 €	431.036 € (Estimation)	-
DGD	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €	-
DNP	33.706 €	40.447 €	48.536 €	47.048 €	42.343 €	40.000 € (Estimation)	- 5,53 %
<b>Total "Dotations de l'État"</b>	<b>1.403.718 €</b>	<b>1.309.447 €</b>	<b>1.211.924 €</b>	<b>1.170.259 €</b>	<b>1.159.666 €</b>	<b>1.142.109 €</b>	<b>- 1,51 %</b>

- 74833/74834/74835 : Les allocations compensatrices : 152.231 €

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Evolution % 2018 / 2019
Ex-TP	11.754 €	7.765 €	6.585 €	-	-	-	-
TH / TF	122.621 €	132.068	104.804 €	138.934 €	143.364 €	152.231 €	+ 6,18 %
<b>TOTAL</b>	<b>134.375 €</b>	<b>139.833 €</b>	<b>111.389 €</b>	<b>138.934 €</b>	<b>143.364 €</b>	<b>152.231 €</b>	<b>+ 6,18 %</b>

Le total des Dotations de l'État + Allocations compensatrices de l'État évolue ainsi :

- CA 2014 : 1.538.093 €
- CA 2015 : 1.449.280 €
- CA 2016 : 1.323.313 €
- CA 2017 : 1.309.193 €
- CA 2018 : 1.303.030 €
- BP 2019 : 1.294.340 €, soit - 8.690 € (soit 3,8 points de fiscalité).

- 74718 : Participation Etat - Autres : 1000 €

Remboursement de l'Etat au titre des indemnités due aux régisseurs de polices municipales ainsi que des remboursements au titre de l'organisation des élections européennes.

- 7485 : Dotation pour titres sécurisés : 8580 €

Il s'agit de la dotation annuelle forfaitaire pour les communes qui sont amenées à délivrer les passeports biométriques et les cartes nationales d'identité (8580 €/par station pour les stations en fonctionnement).

- **7488 : Autres attributions et participations : 20.000 €**

La commune perçoit une recette de 20 000 € dans le cadre d'un fond d'amorçage pour les rythmes scolaires, qu'elle doit reverser en totalité à la Communauté de Communes (une dépense est inscrite en parallèle).

\*            \*

### **7) 75 Autres produits de gestion courante (372.000 €, soit + 2,76 %) :**

Il s'agit principalement des revenus des immeubles, de la location des box sous le marché couvert. Ces loyers correspondent un peu plus de 10 points d'impôts "ménages" par an.

- **752 : Revenus des immeubles : 370.000 €**

Il s'agit des revenus des immeubles, de la location des box sous le marché couvert. Ces loyers correspondent un peu plus de 10 points d'impôts "ménages" par an.

\*            \*

### **8) 76 Produits financiers (30 €) :**

\*            \*

### **9) 77 Produits exceptionnels (500 €) :**

- Il s'agit de remboursements suite à des sinistres.

\*            \*

## **CONCLUSION SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement évoluent ainsi :

	<i>Budgets Primitifs</i>	<i>Comptes Administratifs</i>	<i>Taux de réalisation</i>
<b>2014</b>	5.762.487 €	5.812.891 €	100,87 %
<b>2015</b>	5.664.264 €	6.000.528 €	105,93 %
<b>2016</b>	5.497.945 €	6.003.001 €	109,19 %
<b>2017</b>	5.617.643 €	6.286.606 €	111,91 %
<b>2018</b>	5.717.036 €	5.829.812 €	101,97 %
<b>2019</b>	<b>5.818.721 €</b>	-	-